

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.32 Affectation du résultat de fonctionnement du budget du CCAS 2009.doc

**L'an deux mille dix et le six avril,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 31 mars 2010
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL
Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS
Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS
*Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL
Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT***

Monsieur le Maire indique que les résultats de fonctionnement du budget du CCAS 2009 sont de 7604,15 €, qu'il propose d'affecter en recettes de fonctionnement sur le primitif 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ **Donne son accord pour affecter les résultats bénéficiaires de fonctionnement 2009, comptabilisés au niveau du budget assainissement de la commune pour un montant de 7604.15€ de la manière suivante :**
 - **7604.15€ en recette de fonctionnement.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**